



Versement de la

# Taxe d'Apprentissage 2022

au Lycée Louis Armand de Villefranche s/s

## La Loi « Choisir son Avenir Professionnel » dite Loi Avenir :

Le barème, appelé Solde de la Taxe d'Apprentissage correspond à **13 % de la T.A.** Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

*Le Code du travail précise que le lycée Louis Armand est éligible (art. L6241-5 du Code du travail), ainsi que la possibilité que les subventions soient réalisées en nature (art. L6241-4 du Code du travail). Code Habilitation TA : 0691644m*

## Le Lycée Louis Armand est éligible !

### Pourquoi votre aide est indispensable ?

La Taxe d'Apprentissage nous aide à **adapter et moderniser nos équipements** professionnels et technologiques afin d'être en phase avec **le monde professionnel et les évolutions de vos métiers.**

Ce versement est aussi le résultat de **nos collaborations présentes et futures** et témoigne de notre participation, à vos côtés, au développement économique du territoire.

### Comment verser ?

Vous affectez directement votre versement au lycée Louis Armand, sans passer par un intermédiaire :

Voir procédure au verso de ce document

**Merci d'être un acteur majeur de la formation professionnelle de vos futurs collaborateurs !**

**Lycée Louis Armand** : Lycée Général, Technologique, Professionnel, Sportif

Filières professionnelles : **Electrotechnique, Usinage, Chaudronnerie, Numérique, Maintenance, Mode Vêtement**

Filière technologique : **Industrie et Développement Durable** - Enseignement Supérieur : **BTS Conception Réalisation Systèmes Automatiques**

Filière générale : **Sciences, Numérique, Economie, Langues vivantes...**



Je veux verser au lycée Louis Armand la part libératoire de la Taxe d'Apprentissage dont mon entreprise doit s'acquitter...

## Quel est le mode de calcul ?

Le montant total de la taxe d'apprentissage représente **0,59 % de la masse salariale** dont :

- 87 % destiné au financement de l'apprentissage
- **13 % dédiés au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage** (ancien hors quota, appelé aussi part libératoire)

## Comment verser la part libératoire ?

Son versement est possible, **directement auprès du lycée Louis Armand** :

- par **virement bancaire**, en utilisant l'intitulé du virement : **TA2022\_Nom entreprise\_Ville**

TRESOR PUBLIC							RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)							PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	
Identifiant national de compte bancaire - RIB								
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation				
10071	69000	00001004813	78	TPLYON				
Identifiant international de compte bancaire - IBAN								
IBAN (International Bank Account Number)								
							BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1690	0000	0010	0481	378	TRPUFRP1	
TITULAIRE DU COMPTE : LPO LOUIS ARMAND								

- ou **chèque bancaire** à l'ordre de : **Agent comptable du Lycée Louis Armand**

## Comment obtenir un justificatif de versement ?

Pour nous permettre de **vous adresser un reçu correspondant au versement**, vous devrez nous envoyer le coupon ci-dessous :

- par e-mail : [ce.0691644m@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691644m@ac-lyon.fr)
- par courrier :

**Lycée Louis Armand**  
**Taxe d'Apprentissage 2022**  
**507 Avenue du Beaujolais**  
**CS60402 GLEIZE**  
**69651 Villefranche s/s Cedex**

### Coupon de versement - Taxe d'Apprentissage 2022 - part libératoire

Madame/ Monsieur : ..... Qualité : .....

Représentant l'entreprise : ..... Ville : .....

Numéro de SIRET : ..... Téléphone : .....

e-mail : ..... @ .....

Déclare le versement de la somme de : ..... € . au lycée Louis Armand (UAI 0691644M)

Par chèque bancaire (n° .....

Par virement (Banque : ..... Date : ... / ... / 2022)